Image not found or type unknown

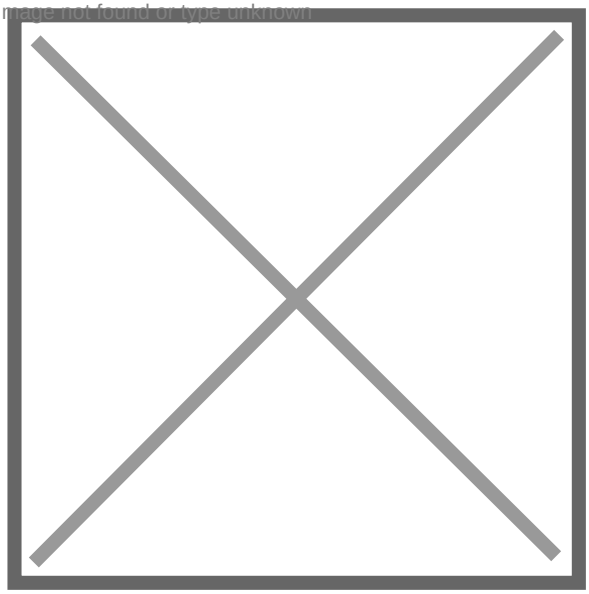

Questions sur les congés payés qu'on ne veut pas me payé?

Par **fonaly**, le **08/03/2008** à **13:04**

bonjour

je suis chez mon employeur depuis le 01 Juillet 2007 et j'ai acquit des jours de congés payer donc 2,5 jours par mois, j'ai poser cinq jours par écrit environ 1 mois a l'avance, au dates mentionner donc du 22 Février 2008 au 29 février2008 j'ai pris mes vacances et a la fin de mes congés mon employeur ne veut pas me les payer parce qu'il me dit que vu que je n'ai pas 1 ans de boite je ne peux pas prendre de congés payé anticiper je me retrouve donc avec une paie avec mes congés payé non déduit et non payer.

Avant de les poser j'ai demander a mon chef il ma dit ok pour les dates et mon responsable a reçus ma demande et n'ayant pas eu de reponse négatif a ma demande de congés donc ma demande a bien eté pris en compte et accepté.

Et ne ma pas informer que je ne serai pas payer si je l'ai prenait.
Une semaine avant de les prendre on me demande si je ne peut pas les déplacer mais je leur est dit que ma femme travaillai et que pendant les vacances scolaire je gardai mes filles.

Suis je en torts ou pas voila ma question?

Cordialement

Par **citoyenalpha**, le **10/03/2008** à **16:10**

Bonjour,

Les salariés nouvellement embauchés peuvent, avec l'accord de l'employeur, prendre les congés qu'ils ont acquis sans attendre la fin de la période de référence.
Or le silence de l'employeur vaut accord dans la prise des congés payés.

En conséquence il vous appartient de demander à votre employeur le paiement des jours de CP que vous avez posé et leur soustraction de votre compte de CP disponible.

Restant àvotre disposition.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés